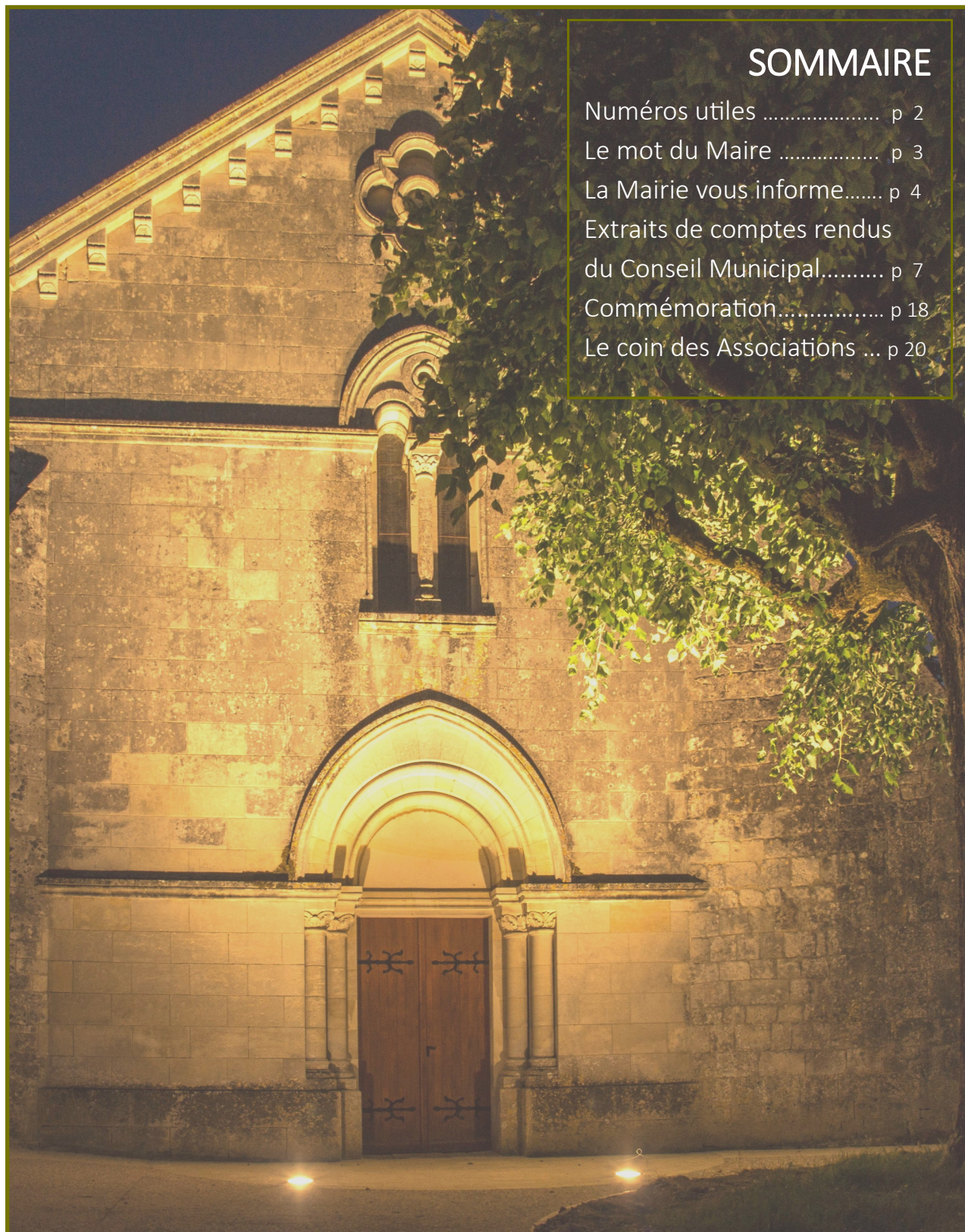


l'écho taillonnais



SOMMAIRE

Numéros utiles p 2

Le mot du Maire p 3

La Mairie vous informe..... p 4

Extraits de comptes rendus
du Conseil Municipal..... p 7

Commémoration..... p 18

Le coin des Associations ... p 20

PHARMACIE :	Patrice SALLET 59, avenue de la République ☎ 05 46 49 63 76
INFIRMIERE :	Marielle PORCHER 30A, avenue de la République ☎ 05 46 48 72 59
TAXI :	Vivien BOISNARD 4, les Tillauds ☎ 06 87 80 73 19
SALLE DES FETES :	Place du 19 Mars ☎ 05 46 48 11 25
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	34, avenue de la République ☎ 05 46 48 62 65
ECOLES (RPI) St CIERs du TAILLON	32, avenue de la République ☎ 05 46 70 74 37
ECOLES (RPI) St THOMAS de CONAC	Le Bourg ☎ 05 46 86 07 72
GENDARMERIE NATIONALE	3, rue du Moulin de la Fuie ☎ 05 46 49 63 66
ERDF (urgence dépannage)	☎ 08 10 33 30 17
SAUR - CER	13 Rue Paul-Emile Victor, 17640 Vaux-sur-Mer ☎ 05 46 39 00 22

Mairie

☎ 05 46 49 63 91

mail: mairie@saintciersdutaillon.fr

Horaires :

lundi		9 H 00
mardi	de	à
jeudi		12 H 00
vendredi		

Permanence de Monsieur le Maire

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 H 00 à 12 H 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le Maire ☎ 06 81 80 76 65

Le 1er Adjoint ☎ 06 81 22 87 86

Le 2ieme Adjoint ☎ 06 77 66 60 79

Le 3ieme Adjoint ☎ 06 36 19 33 28

Le secrétariat de Mairie est assuré par :

Alice RIGON (Accueil, État Civil,
Urbanisme)

Valérie MERZERAUD (Comptabilité,
État Civil, Urbanisme)

URGENCES

POMPIERS

☎ 18

SAMU

☎ 15

GENDARMERIE

☎ 17

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année, je commencerai par exprimer un vœu, le retour à la confiance en l'avenir pour l'année 2022. Je souhaite à tous, après cette période troublée, de trouver un juste équilibre pour vivre plus sereinement auprès de vos proches et amis.

Dans cette perspective, la Municipalité s'emploie à vouloir réussir ses projets en confiance. Durant l'année qui s'est écoulée, nous avons eu des moments encourageants mais aussi vécu une grande déception.

Concernant le médecin qui avait accepté de s'installer dans notre commune, deux mois et demi après le début de son installation, il nous a fait savoir qu'il abandonnait son poste début décembre. Retour à la case départ ! Nous restons mobilisé, le besoin est là et nous nous engageons à poursuivre la recherche d'un nouveau médecin.

La construction du Pôle Santé est commencée. Elle va durer plusieurs mois. A la réception de ce bâtiment nous espérons attirer et satisfaire les professions médicales et paramédicales qui désireront s'y installer.

L'année 2022 va être décisive sur les choix que nous allons faire dans l'aménagement du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la communauté des communes de la Haute Saintonge sur nos espaces de vie. Une réflexion et un dialogue avec les élus sont menés pour définir les enjeux de nos communes en identifiant les communes les plus attractives qui génèrent une activité dynamique.

Sans prétention et en toute modestie, nous pensons que St Ciers du Taillon a un rôle à jouer pour centraliser les services qu'attendent les habitants de notre commune et des alentours.

Les travaux de l'installation de la fibre optique s'accélèrent, toutefois on nous a annoncé du retard, nous ne profiterons sans doute pas du Très Haut Débit avant 2023.

Les associations ont recommencé timidement à proposer des animations. L'effet Covid laisse des traces et crée une incertitude pour le bon déroulement de leurs activités. Je fais confiance aux bénévoles qui ne baissent pas les bras. Je les remercie.

J'ai une pensée toute particulière aux familles qui ont perdu un proche. Je leur adresse ma sincère compassion, je sais que dans ces moments difficiles nous avons tous besoin de réconfort et de savoir que nous ne sommes pas seul à supporter sa peine.

2022 nous promet beaucoup d'agitation au sujet des élections qui vont avoir lieu. La Présidentielle en premier, va mobiliser de nombreux candidats à cette élection. J'espère que les électeurs viendront exprimer leur choix en se déplaçant aux urnes. C'est notre devoir de faire cet exercice démocratique.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite de passer des bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Que 2022 vous apporte à vous et vos familles de la joie et du bonheur, je vous adresse chaleureusement à tous, mes chers Taillonnais et mes chères Taillonaises, mes meilleurs vœux de réussite ainsi qu'une bonne santé.

Bonne année et à très bientôt !

Votre maire , Patrick CHÉRAT



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

PanneauPocket au service des habitants de la commune de Saint Ciers du Taillon



La Communauté de Communes de Hautes Saintonge permet à la mairie de Saint Ciers du Taillon de se rapprocher encore plus de ses habitants en offrant l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% Française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 7000 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI...).

Accessible à tous les français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni**

aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.

Retrouvez dès à présent toutes les communes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket.

09 71 29 27 43 -

communication@panneaupocket.com -
www.panneaupocket.com

Partenaires officiels



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON Google Play
Download on the App Store
EXPLORE IT ON AppGallery

Badge d'accès en déchèteries : Comment ça marche ?

Qui peut obtenir un badge ?

Le badge d'accès en déchèterie est réservé aux particuliers résidant parmi les 129 communes de la Haute-Saintonge dont la gestion des déchets est assurée par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

Un seul badge est attribué par foyer.

Qui pourra utiliser ce badge ?

Chaque membre du foyer pourra utiliser le badge d'accès. Il est utilisable sur toutes les déchèteries de la Haute-Saintonge (Pons, Guitinieres, Montendre, Arthenac, Lorignac, Saint-Aigulin, Clérac)

Comment l'utiliser ?

Présentez votre badge d'accès aux agents de déchèteries à chaque dépôt pour pouvoir entrer.

Toute personne se présentant sans badge se verra refuser l'accès aux déchèteries.

Que faire en cas de perte de votre badge d'accès ?

- Informez le service de gestion des déchets afin de le faire désactiver
- **En cas de vol**, un nouveau badge vous sera fourni gratuitement sur présentation d'un dépôt de plainte,
- **En cas de perte ou de détérioration**, un nouveau badge vous sera délivré moyennant une participation de 5€ et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge se réserve le droit de suspendre la validité de votre badge d'accès en cas de :

- non-respect du règlement des déchèteries (disponible sur le site internet www.haute-saintonge.org),
- prêt de votre badge à un professionnel ou à une personne résidant en dehors de la Haute-Saintonge



Déchèterie de LORIGNAC

Horaires été * & hiver

Mardi	}	9h00 -12h30
Mercredi		et
Jeudi		14h00-17h30
Samedi		
Lundi		Fermé
Vendredi		Fermé*
Dimanche		Fermé

Les Terriers des Caves - 17240 LORIGNAC
[Tél / Fax 05 46 70 13 96](tel:0546701396)

Déchèterie de GUITINIERES

Horaires été & hiver

Lundi	}	9h00 -12h30
Mardi		
Mercredi		et
Jeudi		
Vendredi	}	14h00-17h30
Samedi		
Dimanche		Fermé

6 Rte Pont Richaud - 17500 GUITINIERES
[Tél / Fax 05 46 48 32 81](tel:0546483281)

Du 01/04 au 30/09 **Horaires d'été***: ouvert de 9h00 -12h30 et 14h00-17h30



LA FIBRE POUR TOUS

Le Département de la Charente Maritime a confié sa Délégation de Service public à Charente Maritime Très Haut Débit pour couvrir la totalité des logements en fibre optique à l'horizon 2023.

UN INVESTISSEMENT PARTAGÉ DE 326 M€

- ✓ Financements privés :280 M€ (86%)
- ✓ Financements publics :46 M€ (14%) dont:
 - Etat et Région : 34,3 M€
 - Département : 11,7 M€
 - Communes : 0 €

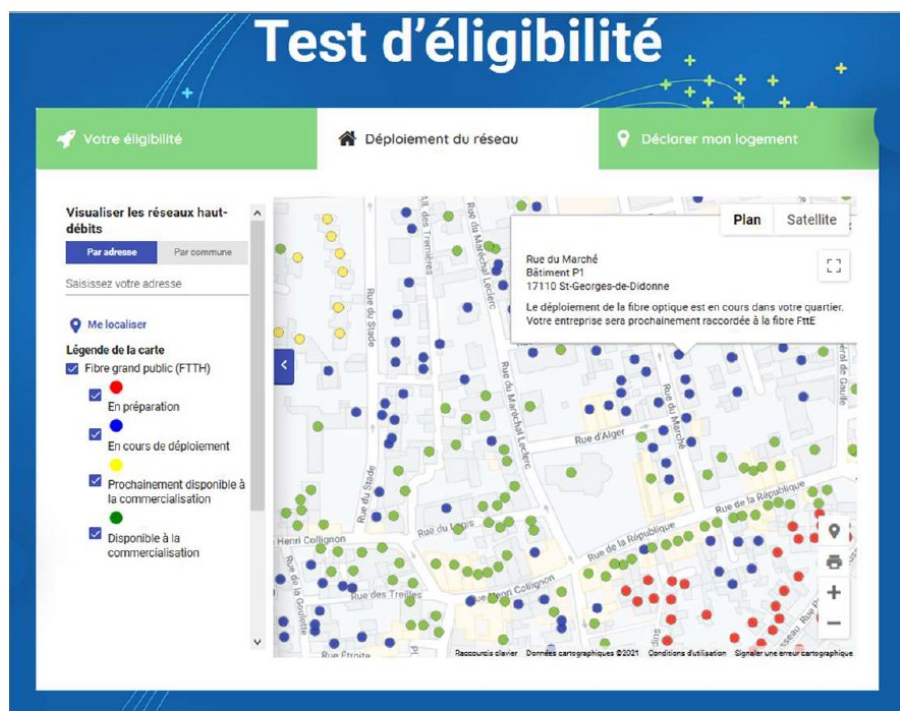


Pour vérifier l'éligibilité de votre maison d'habitation ou local commercial, rendez-vous sur le site de Charente-Maritime Très Haut Débit :

www.charentemaritimetreshautdebit.fr

Ensuite, cliquez sur : **Tester mon éligibilité** et renseignez votre adresse ou votre numéro de téléphone fixe.

Pour plus d'information, l'onglet **Déploiement du réseau** vous permettra de suivre l'avancée du déploiement dans la commune :



Votre adresse n'est pas répertoriée ou mal référencée ?



Cliquez sur l'onglet



Déclarer mon logement

pour mettre à jour vos coordonnées.

Réunion du 29 juin 2021

Présents : 15 **Secrétaire :** Régis NOËL

Devis divisions de parcelles

Pour l'installation des bâches incendie Chez Robin et rue de la Terrière nous devons faire l'achat de terrain. Compte-tenu de la faible surface à acquérir, nous nous étions engagés à prendre en charge les frais de bornage pour cette opération. Deux devis ont été présentés : le cabinet AGT de Jonzac et le cabinet Devouge à Royan. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de retenir le devis du cabinet AGT de Jonzac pour le bornage des 2 parcelles au prix de 1560 € TTC.

Concernant la vente de terrain AS 378, le devis présenté par ce même cabinet pour la somme de 672€ TTC a été également validé par le Conseil Municipal.

Pôle médical : Études géotechniques

Pour la construction du pôle Médical, une étude de sol par un cabinet indépendant est à prévoir.

À notre demande, 3 cabinets ont présenté des devis pour ces sondages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet de Cozes Compétence Géotechnique Atlantique, d'un montant de 1680,€ TTC.

Intégration frais d'études dans opération pôle médical

Monsieur le Maire explique que suite au lancement des travaux du Pôle Médical, il convient d'intégrer les frais d'étude payés en 2020 par opération d'ordre budgétaire comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article –opération	Montant	Article	Montant
2313 chapitre 041 constructions	14 465,06	2031 chapitre 041 Frais d'études	14 465,06
Total opération	14 465,06	Total opération	14 465,06

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette opération d'ordre budgétaire .

Employés communaux

Emploi PEC

Pour faire face à la surcharge de travail de l'entretien paysager, M le Maire propose de recruter M Kouyaté Alsény domicilié à St Ciers en contrat PEC (parcours emploi compétences). Le coût salarial pour cet emploi est financé par l'État au taux de 80% . Le Conseil Municipal charge M le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour ce contrat à hauteur de 30 heures hebdomadaire d'une durée d'un an soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Personnel administratif : heures complémentaires.

Mme MERZERAUD a effectué 6 heures en dehors du temps de travail habituel pour la présentation du Plan Communal de Sauvegarde, des Budgets de la commune et du Lotissement lors des séances du Conseil Municipal. De plus elle a été présente lors des dépouillements et rédaction des PV lors des 2 tours pour les élections départementales et Régionales (20 et 27 juin 2021) et propose de lui allouer une prime exceptionnelle 413€ brut

Mme RIGON, participe activement à l'élaboration du journal communal en collaboration avec M Noël et pour cela 3 heures en dehors de ses heures habituelles ont été nécessaires soit un montant de 60€ brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte d'allouer ces primes exceptionnelles .

Sinistre : encaissement chèque

Monsieur le Maire explique que fin 2020 un candélabre a été endommagé fortement par un véhicule. Une déclaration de sinistre a été ouverte auprès de GROUPAMA Assurances la somme de 1556,30 € a été attribuée en compensation du dommage causé.

Le Conseil Municipal accepte la somme

Schéma Défense Incendie

Nous avons reçu l'avis technique du SDIS concernant le projet de schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

M le Maire résume les propositions d'amélioration de la DECI. Plusieurs points ont été abordés et devront être revus. En conclusion, le projet présenté ne sera conforme au règlement départemental de DCEI qu'après la prise en compte des observations contenues dans le présent rapport technique.

Les services de la SAUR qui ont élaboré ce dossier seront tenus de revoir ces quelques points pour être en conformité avec la DECI. Affaire à suivre.

Bâtiments communaux

Lors de la visite des locaux de la cantine scolaire par la commission, nous avons évoqué d'agrandir la réserve en intégrant le local de l'ancienne prison. Cela permettrait de déplacer le vestiaire du personnel, le congélateur et les étagères pour les réserves. Nous pourrions réaménager l'espace actuel et installer un lave-vaisselle. Ces travaux pourraient commencer dès le début des vacances. La commission des bâtiments se déplacera à nouveau pour évaluer les travaux à réaliser en partie par les employés communaux.

Équipement logement 30 avenue de la République

Le logement destiné au médecin a été rénové avant sa prise de fonction le 1er septembre.

L'isolation, la peinture et les revêtements de sol sont terminés. Pour sa location, le locataire nous demande de fournir quelques meubles. Ce logement ne sera pas occupé à temps complet, il prévoit la prise des repas dans la journée avec un temps de repos et d'accueillir occasionnellement son épouse et ses enfants. Accord du Conseil Municipal pour l'achat de mobilier.

Questions diverses

Projet d'aménagement du carrefour rue des Lavandières.

L'architecte des Bâtiments de France a été sollicité pour donner un avis sur l'éventuelle démolition d'un bâtiment au carrefour de la rue des Lavandières.

Cette déconstruction permettrait une emprise plus importante de la voirie facilitant le passage des camions et autres engins encombrants en toute sécurité.

M le Maire fait part des recommandations et des observations de M l'Architecte : précisant que la démolition de ce bâtiment provoquerait une décompression et une rupture dans la structure du front bâti de l'agglomération, constituant l'écrin de présentation du monument.

Par conséquent, la disparition de ce bâtiment porterait atteinte aux abords du monument historique.

M le Maire propose de le rencontrer sur place.

Entretien cimetière

Le Maire a dû faire intervenir l'ATEL pour l'arrachage de l'herbe et le nettoyage des allées du cimetière. Deux jours ont été nécessaires pour venir à bout de la végétation. Le coût de cette prestation est de 1100 €.

Demande collective pour une installation de structures de jeux dans le village

M le Maire nous fait part d'un courrier reçu et signé par 14 familles. Leur requête s'adresse au Conseil Municipal, elles souhaiteraient l'installation de jeux pour enfants dans le village qui faciliterait les rencontres enfants et parents. Actuellement, Mme Guille et M Bret, de leur propre initiative, travaillent sur ce type de projet. Il pourrait à la fois être utilisé par les enfants des écoles et hors du temps scolaire par les familles avec leurs enfants. Une esquisse du projet a été présentée, les conseillers ont été conquis. Des devis sont attendus pour en débattre et envisager de faire un montage financier avec des demandes de subventions.

Réunion 3 aout 2021

Présents : 13

Absents excusés : Mme Micheline LAMOTHE avec pouvoir à Mme Boucaud Martine, M François BROCHON avec pouvoir à M Bret Wilfried

Secrétaire : Régis NOËL

Bâtiments communaux.

Logement 30 avenue de la République. : L'équipement en meubles de ce logement pour mise à disposition du médecin. Des devis sont présentés : -Magasin But de Jonzac pour l'achat de meubles : 2386,27€TTC
-Établissements Roy de Mirambeau pour l'achat d'une gazinière : 481,90 € TTC.
Devis acceptés par le Conseil Municipal.

Agrandissement cantine.: Travaux d'agrandissement en intégrant l'ancienne prison. Ils seront faits par les employés municipaux excepté la fourniture et pose d'une nouvelle porte extérieure et de l'installation électrique. Devis de la Menuiserie du Taillon : porte PVC avec vitre opaque sécurit : 961,50 €. TTC ; Devis de l'entreprise Prou : modification et équipement électricité : 511,20 € TTC . Devis acceptés par le Conseil Municipal.

Pôle Médical : Appel d'offres –choix des entreprises

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date de **21 mai 2021** , Vu le procès-verbal de réception des offres du **15 juin 2021** , Vu le procès-verbal d'ouverture de plis en date du **02 aout 2021**

Vu l'analyse, le rapport du maître d'œuvre et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du **02 aout 2021**
Toutes les offres faites par les entreprises ayant répondu à ce marché ont été vérifiées rigoureusement par le Cabinet Architecture Dimensions. Celles qui n'ont pas transmis leurs offres sur le site « marchés sécurisés» n'ont pas été retenues, ainsi que celles qui n'ont pas répondu dans les règles du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir sur proposition de la commission d'appel d'offres les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Marché base Montant H.T	Choix Variantes/ options Montant H.T	Montant total HT	Montant total TTC
Lot 1 Terrassement VRD:	STPA 17120 COZES	57 891,47 €	15 365,28€	73 256,75€	87 908,10 €
Lot 2 Gros Œuvre	MCCO 17240 ST CIER DU TAILLON	63 750,34 €	175,00	63 925,34€	76 710,40€
Lot 3 Enduit	Ravalements de Saintonge 17800 PONS	8 591,97 €	3 647.86€	12 239,83€	14 687.79 €
Lot 4 Couverture Etanchéité Zinguerie	LOPES & Fils SARL 17520 ARTHENAC	28 552,12 €	0	28 552,12 €	34 262,54 €
Lot 5 Charpente bois	MCCO 17240 ST CIER DU TAILLON	18 026,96 €	0	18 026,96 €	21 632,35 €
Lot 6 Menuiseries extérieures	MCCO 17240 ST CIER DU TAILLON	34 818,03 €	1 383,72€	36 201,75€	43 442,10 €
Lot 7 Menuiseries intérieures	BMS17 17500 JONZAC	11 805,15 €	10 548,28€	22 353.,43€	26 824,11 €
Lot 8 Sous plafond	D.B DAVID BERTHOUT 17240 ST GERMAIN DU SEUDRE	16 278,30 €	0	16 278,30 €	19 533,96 €
Lot 9 Platerie	A.Y GOURAUD SAS 17500 JONZAC	22 366,90€	3 982,70€	26 349,60€	31 619,52€
Lot 10 Carrelages	NEAU & BELLUTEAU SARL 17120 GREZAC	26 942,81 €	762,00€	27 704,81€	33 245,77 €
Lot 11 Electricité	LABBE HERBELOT SARL 17800 PONS	16 750,71€	2 680,16€	19 430,87€	23 317,04€
Lot 12 Chauffage - climatisation	LABBE HERBELOT SARL 17800 PONS	22 557,63€	0	22 557,63€	27 069,16€
Lot 13 Plomberie - sani- taires	BONNEAU SARL 17500 OZILLAC	11 369,10€	175,00€	11 544,10€	13 852,93
Lot 14 Peintures –sols souples	GUENAUD PEINTURE SARL 17130 MONTENDRE	15 182.48€	320,00€	15 502.48€	18 602,98
TOTAL		354 883,97 €	39 040,00€	393 923,97€	472 708,75€

Prix du repas de cantine

M le Maire explique au Conseil Municipal que le décret n°2000-672 du 19 juillet 2000, qui prévoyait la fixation annuelle d'un taux plafond d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire a été abrogé par le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006. Dorénavant, ces tarifs sont fixés librement.

En 2020, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter le prix du repas afin d'harmoniser ce tarif avec la commune de St Thomas de Cônac.

M le Maire propose d'augmenter le prix du repas de la cantine et de différencier le prix du repas élèves de celui des adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire de Saint Ciers du Taillon, pour tenir compte de l'augmentation substantielle des denrées alimentaires et de l'inflation à compter du **1^{er} septembre 2021**, en ce sens : - repas élève : **2,30 €** - repas adulte : **4,10 €**

Remboursement achat cimaises

Mme Valérie Merzeraud a été chargée d'acheter pour la commune 5 kits de cimaises qui serviront lors des expositions dans la salle des fêtes. Cet achat s'est fait au magasin de M Bricolage à Royan. Or la commune n'avait pas de compte client pour paiement différé. Le délai pour la création de compte client était de 3 semaines, Madame Valérie Merzeraud a payé l'achat. M le Maire demande l'autorisation de rembourser la somme de 188€ avec le justificatif du paiement à Mme Valérie Merzeraud.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de rembourser Madame Valérie Merzeraud.

Travaux entretien voirie :

M le Maire a relancé l'entreprise Renaud pour l'exécution des travaux prévus en 2020 au hameau des Vidallières. Ils seront faits en même temps que ceux commandés par la commune de St Dizant du Gua sur cette même voirie. Le Syndicat départemental de la voirie de Charente-Maritime a exécuté le PATA conformément à notre commande, le coût de cette prestation s'élève à 22 500€.

Le revêtement bicouche dans la rue de la Terrière doit se faire prochainement sur une longueur de 405 mètres pour la somme de 9500€.

Des réparations du broyeur Khun ont été nécessaires pour un montant de 3162,23€ TTC par les Établissements Ouvrard.

Questions diverses.

Association les Amis Taillonnais

Lors de leur assemblée générale du 23 juillet 2021, l'ensemble des membres du bureau ont démissionné faute de candidat pour continuer à gérer cette association.

Après discussion, l'idée a été soumise aux membres de l'association présents à cette assemblée pour être intégrée au sein du Comité des Fêtes sous réserve qu'ils acceptent. Une rencontre pour en parler sera faite fin août. Affaire à suivre.

Course Pitard

Cette course cycliste initialement prévue le 9 mai 2021 avait été reportée le 05 septembre. Il s'agit d'un circuit de 130 km avec un départ et une arrivée à Bougneau. Des signaleurs volontaires tout au long du parcours pour la sécurité sont obligatoirement nécessaires. Nous attendons que les responsables de la course se manifestent pour nous confirmer le maintien de cette course.

Festival et Ball-trap

Ces 2 manifestations ont été annulées suite aux arrêtés préfectoraux ainsi qu'à la lourdeur des contraintes sanitaires en vigueur qui devraient être appliquées lors de celles-ci.

Rue de la Rente

Le stationnement d'un fourgon en permanence au bord de cette voirie est très gênant lors du croisement de véhicules. Il sera demandé au riverain de le déplacer sur sa propriété.

Réunion du 24 aout 2021

Présents : 12 Absents excusés : Martine SORIN, Nathalie FONTAINE, Bruno OVIDE Secrétaire : Micheline LAMOTHE

Choix de l'entreprise pour la mission SPS pour le Pôle Médical

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du Pôle Médical où plusieurs entreprises interviennent, le Code du Travail prévoit (articles R 4532-1 à R 4532-76) la coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions de coordonnateur SPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient le devis de VIGEIS sis Résidence Pierre Loti 76 cours Lemercier 17100 SAINTES , pour un montant HT de 2 780,00€ soit TTC 3 336,00€
- charge Monsieur le Maire de signer le devis ainsi que tous les documents se réfèrent à cette affaire

Choix de l'entreprise pour la mission Contrôle Technique pour le Pôle Médical

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du Pôle Médical où plusieurs entreprises interviennent, et suivant les textes réglementaires et normatifs à caractères techniques applicables en France définissant les exigences de stabilité, de résistance mécanique et de protection vis à vis des éléments climatiques, il est nécessaire de faire intervenir une entreprise qui aura la mission du Contrôle Technique des Constructions. De plus il sera également nécessaire de procéder à l'obtention d'une attestation réglementaire après travaux à l'accessibilité handicapés et RT 2012.

Après en avoir délibéré, et examiné les différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient la proposition de DEKRA pour la mission de Contrôle Technique des Constructions d'un montant de 5080,00€ HT
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se réfèrent à cette affaire

Convention avec le département - bibliothèque

Le département de la Charente-Maritime organise cette année encore « Les Chapitres des tout-petits ».

En lien avec la bibliothèque départementale et les bibliothèques fonctionnant en réseau au sein de la Communauté des communes de Haute-Saintonge, il nous a été proposé d'accueillir une troupe pour une animation des tout-petits à la bibliothèque sur le thème « découverte de la musique ». Cette représentation aura lieu le samedi 25 septembre 2021, pour cela une convention entre la commune d'accueil et le département est nécessaire. Tous les coûts seront pris en charge en totalité par le Département de Charente-Maritime, pour la commune d'accueil elle devra prévoir les frais de restauration de la pause méridienne et les frais de bouche liés aux temps conviviaux. Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et après avoir eu connaissance des termes de la convention, il autorise M le Maire à signer cette convention avec le département.

Questions diverses.

Un nouveau devis a été présenté par la société Cegedim ayant fourni le matériel informatique pour le Cabinet Médical. Parmi le matériel livré, l'écran trop petit n'est pas satisfaisant. Il sera repris et remplacé par un nouvel écran de 27 LED. Un nouveau devis a été établi pour la somme totale de l'équipement y compris l'installation et la formation du médecin avec un suivi de 2 mois. Montant du nouveau devis accepté : 2659,37 € TTC. Il annule l'ancien devis de 2553,36 € TTC.

Emploi PEC.

Le contrat de M Brotonne François arrive à son terme le 30 septembre 2021. Il avait été recruté pour aider aux travaux paysagers avec un contrat de 24 heures hebdomadaire. M le Maire propose de prolonger ce contrat de 6 mois dans les mêmes conditions d'aides de l'État. Des travaux de petit entretien pourraient se faire dans les bâtiments, nos agents n'étant pas toujours très disponibles pour ce travail. Le Conseil Municipal donne son accord pour prolonger ce contrat avec M Brotonne.

Accueil Médecin.

Le docteur MWAMBA commencera ses consultations à partir du 06 septembre 2021.

M le Maire propose d'organiser une petite réception pour le présenter au Conseil ainsi qu'à ses collègues médecins et professionnels de santé. Elle pourrait se faire début octobre, toutefois selon les consignes sanitaires, nous devons limiter le nombre de personnes réunies dans la Salle des Fêtes.

Réunion du 2 novembre 2021

Présents : 12 Absents excusés : Martine SORIN, Nathalie FONTAINE, Bruno OVIDE Secrétaire : Régis NOËL

Voirie – travaux chemins communaux

Les travaux de voirie aux Vidallières, commandés à l'entreprise Renaud, ne sont toujours pas réalisés.

Récemment, nous avons dû faire intervenir une entreprise pour le curage d'un fossé à la Baronnerie, une pelleteuse a été nécessaire : Coût de l'opération 65€ HT

Les travaux d'élagage des haies sont en partie terminés pour cette année.

M le Maire présente un tableau sur lequel apparaissent les dépenses des réparations du matériel de broyage au cours de l'année 2021. L'estimation du coût salarial d'un nombre d'heures effectuées en moyenne par l'agent pour le broyage et les dépenses de carburant.

Il précise que nous allons devoir remplacer ce matériel vieillissant qui va représenter un gros investissement. Une réflexion et une étude doivent être faites pour évaluer la rentabilité pour la commune de continuer à entretenir par nos soins notre voirie ou de confier ces travaux à une entreprise. Affaire à suivre.

Devis SDEER.

Un devis a été établi pour la préparation du réseau d'éclairage public chez Jouet en même temps que l'extension du réseau électrique pour alimenter une maison neuve : Coût à notre charge : 394,94 € M le Maire propose de profiter de ces travaux pour installer un candélabre d'EP, qui pourrait satisfaire les riverains. Ce secteur se trouvant en zone d'ombre, on nous avait déjà demandé cet éclairage complémentaire. Le Conseil accepte de demander un devis pour cet équipement au SDEER. Le Conseil est favorable à cette proposition et autorise le maire à signer le devis pour la préparation du réseau d'EP

Plates formes bacs de regroupement.

Des problèmes pour la manœuvre des bacs en charge ont été signalés par le prestataire. On nous demande de réaliser des plates-formes en béton rue de la Terrière et au lieu-dit Chez Bugeau pour faciliter le travail des employés. Ces travaux pourraient se faire en Régie. Accord du Conseil.

Bâtiments communaux : Gendarmerie Pôle Médical

Gendarmerie

La gendarmerie nous a fait parvenir le rapport du bureau Véritas mandaté par leur service immobilier pour le contrôle des installations électriques de la brigade de St Ciers. Quelques remarques sont apparues dans ce rapport, M le Maire l'a transmis à l'électricien pour y remédier. Lecture faite du rapport au Conseil Municipal pour information.

Cour du 28 avenue d la République.

Des bordures en fibrociment contenant de l'amiante sont présentes autour des massifs. Présentation d'un devis pour les remplacer par des dalles ton pierre (10 pièces de 2 mètres) établi par Nord Blayais au prix de 323,40 €. Ce travail pourrait être fait en régie. Accord du Conseil.

Pôle Médical

Pôle Médical Lot 2 Avenant 1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'analyse des sols effectuée

Les 5 sondages ont reconnu :

Couche 1 : de la **terre végétale limoneuse**, sur 0,2 m à 0,4 m d'épaisseur.

Couche 2 : des limons **+/- sableux, contenant des cailloutis et graviers calcaires**.

Couche 3 : une **frange d'altération des calcaires +/- argileuse**.

Couche 4 : des **calcaires +/- marneux résistants** reconnus à partir de 0,4 m à 0,8 m de profondeur.

Pas d'eau dans le sol dans les profondeurs forées et au droit de nos sondages, le 04/10/2021

Par conséquent, il est nécessaire de revoir le Lot 2 Gros œuvre et de prévoir un coût supplémentaire pour une semelle supplémentaire avec semelles filantes BA sous les murs avec remblai après coulage des fondations et une dalle béton brut épaisseur 20cm Ts ST 65 C double nappe. Ces travaux supplémentaires s'élèveraient à **27969.77 € HT** soit **33563.72€ TTC** pour le **lot n°2**.

Vu la délibération du **03 aout 2021** attribuant les marchés aux entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la plus-value du lot n°2 portant le montant total du marché à :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
2	Fondations et dalle béton suite rapport du bureau d'études structure et rapport géologique	M.C.C.O	27969,77	33563,72

Pôle Médical Lot 6 Avenant 1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suivant sa décision de ne pas mettre de volets électriques, il avait été décidé de mettre des verres granités. Cependant après discussion avec des professionnels de santé, il apparait que cette solution est oppressante.

Il avait été demandé à l'entreprise MCCO un devis pour remplacer les verres granités par des verres haute sécurité. Par conséquent, il est nécessaire de revoir le Lot 6 Menuiseries extérieures et de prévoir un cout supplémentaire pour du double vitrage haute sécurité 44.6-12.6 STOPSOL supersilver et par conséquent cela entraîne une diminution au niveau du marché initial avec le retrait des vitrages en verre granité et la pose du film semi opaque. Vu la délibération du **03 aout 2021** attribuant les marchés aux entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la plus-value du lot n°6 portant le montant total du marché à :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
6	Avenant négatif : Film semi opaque et verre granité	M.C.C.O	- 2490,72	- 2988,86
6	Avenant Double vitrage haute sécurité 44.6-12. 6 STOPSOL Supersilver	M.C.C.O	3625,30	4350,36
6	Total de l'avenant 1		1134,58	1361,50

Employés communaux

Monsieur Jeremy ROUSSEAU a demandé s'il était possible de modifier sa journée de repos compensateur. Il souhaiterait le mercredi à la place du vendredi

Le Conseil ne voit pas d'opposition à ce changement de jour, et charge le Maire d'en informer Monsieur ROUSSEAU que cela est possible à compter du 3 novembre 2021.

Propositions titularisations

M Rousseau Jérémy et Mme Jacqueline ROUSSEAU arrivent à la fin de leur année en tant qu'employés com-

munaux stagiaires. Les entretiens trimestriels avec leur hiérarchie sont apparus satisfaisants. Ils peuvent prétendre à leur titularisation. M le Maire propose à l'issue de leur année comme stagiaire, leur titularisation au sein de notre collectivité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour leur intégration comme agents techniques.

Employés communaux –emploi saisonnier

M le Maire explique que dans le cadre des travaux d'entretien des bâtiments communaux, de la voirie communale et des sites paysagers, il est nécessaire d'avoir recours à un emploi saisonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de

- créer un emploi saisonnier à durée déterminée à compter du 03 novembre 2021 au 30 avril 2022
- fixer la durée mensuelle du temps de travail à 16 heures
- charger M le Maire de signer le contrat d'engagement avec la personne retenue.

Ecole : devis spectacle de Noël

Chaque année, les communes du RPI offrent un spectacle de fin d'année avant les vacances de Noël.

Les enfants des 2 écoles se retrouvent à St Thomas ou à St Ciers, une année sur deux pour participer à cette petite fête. Un goûter leur est offert avec des friandises. En 2020 nous avons été empêché d'organiser ce rassemblement pour cause de confinement. Un simple goûter avait eu lieu dans chaque école. M le Maire en accord avec les enseignantes et l'association des parents d'élèves, propose d'engager la compagnie LEZ'ARTS VIVANTS pour présenter un spectacle « Le costume du père Noël » dans la salle des fêtes de St Ciers du Taillon le vendredi 17 décembre en matinée. Les enfants de St Thomas se déplaceront en Bus pour y assister. Le prix de cette prestation est fixé à 700 € toutes charges comprises. Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer le contrat avec cette association et la mairie.

L'association des Bambins de Sainthommaillons offrira le goûter, des friandises et un livre à chaque enfant. Pour des raisons pratiques, ces goûters seront servis dans chaque école.

Terrain ancienne carrière

Ce terrain est bien utile pour entreposer terre et gravats, réemployés pour les besoins de la commune. Il s'avère que des dépôts s'effectuent sans autorisation de la mairie par des inconnus. Pour bien maîtriser cette situation, M le Maire suggère de fermer ce site en le clôturant. Une déclaration préalable sera déposée pour la clôture et un arrêté sera pris pour empêcher tout dépôt sauvage dans ce lieu sous peine de poursuites. Le Conseil approuve cette décision et autorise le Maire à déposer cette déclaration préalable de clôture.

Demande d'installation pour vendre sur la place publique

M Constant Raymond, écrivain, domicilié sur notre commune, a obtenu de son éditeur la parution de ses œuvres. Il a demandé l'autorisation pour la vente de ses livres sur la place publique le dimanche matin.

L'occupation nécessite d'installer une table et chaise au plus proche des commerces locaux. Pas d'objection du Conseil Municipal. Une autorisation lui sera signifiée.

Questions diverses

Espace Vie

La CDCHS a élaboré son SCOT. Dans le périmètre de ce document d'urbanisme, un découpage a été tracé en secteur, représentant les lieux de vie de plusieurs communes. Une réunion a eu lieu à St Genis, M Queson Vice-Président de la CDC a été chargé d'animer un débat avec les élus d'une vingtaine de communes du canton de Pons, représentant le secteur de nos « Espace Vie » de St Genis de Saintonge, St Fort sur Gironde, St Ciers du Taillon, St Bonnet sur Gironde et Mirambeau. Il était accompagné de 3 partenaires, Le bureau Cerema, sa mission, l'aide à la structuration d'un observatoire du foncier, de définir les enveloppes urbaines, faire l'analyse de la comptabilité des documents d'urbanisme qui doit servir de guide d'application du SCOT. Le bureau Cittanova a commenté le retour des questionnaires des communes en vue d'établir un diagnostic territorial. IDE environnement, identifie, localise et hiérarchise les données pour un état initial de l'environnement. Un Vade-mecum de l'Espace de Vie de Pons sera présenté en Mai 2022.

Le groupement de commandes par la CDCHS en juin 2022, l'évolution des PLU et CC par les communes et les bureaux d'études en juillet 2022. Lors de cette réunion les élus ont échangé sur les activités écono-

miques, l'habitat et démographie, les services et équipements, les réseaux et mobilité, l'environnement et risques de notre Espace Vie. Pour permettre l'évolution des documents communaux, nous devons identifier sur nos communes les besoins en surface pour nos futurs projets, les dents creuses, l'habitat non occupé des centres bourg et lieudit. Si cela est nécessaire, envisager de modifier leur PLU ou carte Communale. Une commande groupée pourrait être faite pour en diminuer le coût. M le Maire sollicite la mobilisation du Conseil pour travailler sur ce sujet qui peut être décisif sur l'avenir de notre commune.

SICM.: La dernière réunion du SICM a eu lieu à Nieul le Virouil, il a été question du devenir de l'association APIC. M le Maire de Nieul a expliqué l'origine de la création de cette association, elle devait servir de garderie périscolaire pour les enfants du RPI de Nieul / Guitinières, puis s'est étendu en extra-scolaire, le mercredi et durant les vacances scolaires. Petit à petit les familles hors RPI des communes environnantes ont profité de ce service pour confier leurs enfants à l'APIC les mercredis et pendant les vacances. Seul centre de loisirs sur l'ancien canton de Mirambeau, des familles de nos communes ont profité de ce service. Aujourd'hui, l'APIC se retrouve avec un important déficit sur ce compte extrascolaire, la cause vient de l'absence de subventions des communes et à juste titre réclame un soutien de leur part. Cette année, l'association a pu équilibrer son budget grâce à la réserve financière qu'elle avait acquis par sa bonne gestion. M le Président du SICM rappelle que notre syndicat n'a pas la compétence et il serait injuste de faire payer les communes du SICM, toutes ne profitent pas de ce service et d'autres communes hors SICM en sont aussi bénéficiaires. En conclusion, les Maires présents se sont exprimés et ont convenu d'apporter une contribution financière à l'APIC par convention, sous conditions que des enfants de leur commune y soient inscrits et d'avoir connaissance des familles qui en seront bénéficiaires. La facturation se fera selon le nombre d'heures faites hors contribution des parents. Si les communes refusent d'apporter leur contribution, les familles résidentes n'auront plus accès à ce service.

St Cyr de France.: Un courrier de la mairie de St Cyr sous Dourdan (Essonne) nous a été adressé, le Maire nous propose que les communes adhérentes à l'association des St Cyr de France participent à un marché pour vendre nos produits locaux. Des renseignements seront pris pour connaître en détail cette organisation et concernant l'hébergement des participants.

Colis de Noël des aînés.: Comme chaque année, nous distribuerons des colis de Noël à nos aînés de 80 ans et plus. M le Maire explique que le recensement de nos concitoyens bénéficiaires se fait à l'aide de la liste électorale. Afin de n'oublier personne, M. le Maire demande à chaque conseiller de signaler dans leur entourage les personnes susceptibles d'y avoir droit.

Demande d'achat de terrain.: M le Maire fait part au Conseil d'une demande d'un habitant de la commune pour l'achat d'une parcelle constructible de 1500 m² dans le secteur du Moulin de la Fuie. Dans le cas où cette affaire pourrait se faire, il voudrait en connaître le prix de vente. Le Conseil Municipal voudrait un engagement ferme du futur acheteur. Nous devons faire les dépenses pour le bornage et l'étude de sol. En cas de rétractation du demandeur, nous engagerions des dépenses inutiles en l'absence de projet immédiat. Des renseignements doivent être pris auprès d'un notaire pour connaître le montant de la plus-value dans le cas de cette vente, compte tenu des terrains acquis récemment. Ensuite nous déterminerons le prix de vente à proposer

Décoration de Noël du bourg.: Le Conseil choisit de faire la même chose qu'en 2020. Installer des petits sapins et les garnir, un grand devant l'église en complément des quelques luminaires qui fonctionnent encore. M Belaud Bernard nous fait part d'une demande d'un habitant de chez Giraudeau pour installer un Stop au carrefour de la route de Chez Gueffier. Le responsable voirie se déplacera pour évaluer la dangerosité du lieu et la nécessité de prévoir un stop. Le mauvais entretien d'une palissade envahie par des ronciers n'aide pas à avoir une bonne visibilité de cette intersection.

M Bret Wilfried est intervenu pour faire une demande au nom des Pompiers de St Fort. A l'occasion d'une fête pour l'Arbre de Noël des enfants, réunissant une trentaine de personnes, la salle des fêtes leur conviendrait pour se réunir le dimanche 19 décembre. M le Maire n'y voit pas d'objection et donne son accord pour le prêt de la salle.

Réunion du 19 novembre 2021

Présents : 14 **Absents excusés :** Nicolas CHAIGNIER **Secrétaire :** Régis NOËL

Adhésion nouvelles communes au SIEMFLA.

32 communes de l'AIDELFA des Charentes ont demandé l'adhésion au sein du SIEMFLA17.

Le Conseil accepte

Cantine : contrat de maintenance hotte.

L'entretien annuel de la hotte à la cantine scolaire est obligatoire et doit se faire par une entreprise spécialisée pour enlever les graisses.

Le Conseil valide la proposition de maintenance par PROSERVICES SECURITE pour un montant de 468€ TTC par an avec un engagement de 5 ans est présentée au Conseil Municipal.

Rapport DEKRA - pôle médical

Le bureau de contrôle nous a fait parvenir un rapport initial qui rend compte des avis et observations formulés à l'issue de l'examen des documents de conception qui lui ont été fournis.

Des éléments sont à compléter par le maître d'œuvre et à les transmettre à DEKRA. Ils seront diffusés aux entreprises.

Mise à disposition de personnel.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération 2020-58-01 avait été prise pour la mise à disposition de personnels au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire St Ciers-St Thomas afin d'assurer des tâches de surveillance et d'encadrement des enfants. Mais que suite à la maladie de Mme Danielle BROCHON, il convient de la réajuster.

En effet, Mme RAVET Kathy a changé de poste et la commune a fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion de Charente Maritime pour pallier à cette absence.

Le coût nécessaire au bon fonctionnement du service représente 12767,03 € d'heures effectuées réparties :

Pour Mme Brochon : 717.31 €

Pour Mme Ravet : 5 556.06 €

CDG17 6 493.66 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

De mettre du personnel communal à disposition du SIVS ST Ciers-St Thomas pour la période 2020-2021 pour un montant de 12767.03€ arrondi à 12767€;

D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Recrutement médecin.

M le Maire nous rapporte que le médecin installé depuis le 6 septembre a décidé de rompre son engagement avec la commune. Les raisons invoquées ne sont pas justifiées, ce désistement après deux mois d'exercice ne nous semble pas sérieux de sa part. Il s'était engagé à venir chaque jour de la semaine pour satisfaire ses futurs patients, mais dès le début nous avons constaté qu'il ne remplissait pas son engagement. Sa motivation n'était pas au rendez-vous ! Dommage pour les patients et pour la commune qui a beaucoup investi pour son installation.

Après ce regrettable échec nous ne désarmons pas, le recruteur continue sa mission pour le remplacer et de notre côté nous nous rapprocherons de l'ARS et de la CPAM pour vérifier les conditions attractives pour l'aide à l'installation d'un médecin. Nous sommes dans une zone prioritaire et de revitalisation rurale, qui donne des avantages au médecin pour son installation à condition qu'il s'investisse pleinement.

M le Maire propose d'installer des banderoles aux entrées du bourg pour indiquer la recherche d'un médecin. Une commune proche a fait ce choix, elle a eu des contacts de médecins et le recrutement s'est concrétisé. Après réflexion il décide de faire cette installation et charge le Maire de demander des devis pour réaliser ces banderoles.

Questions diverses.

Entretien élagage et broyage.

M le Maire rappelle le projet de recours à une entreprise pour l'entretien annuel de l'élagage des haies et du broyage des fossés et talus. L'entretien des banquettes continuera de se faire par l'agent communal, de même d'effectuer ponctuellement du broyage plus régulier dans certains secteurs. En effet, nous allons de-

voir remplacer notre broyeur et le tracteur ce qui est un lourd investissement pour la commune. Il convient de les ménager. De plus, l'usure entraîne des pannes importantes et coûteuses, sans compter la dépense de carburant, l'immobilisation du matériel, le temps passé à l'entretien. Chaque année, pour l'égage, nous avons recours à une entreprise locale qui nous donne toute satisfaction pour ce travail d'entretien. En référence aux années antérieures, il a été évalué en moyenne à 500 heures de broyage (voirie, fossés, chemins) effectués par l'agent communal chaque année. M le Maire propose de faire faire cet entretien par une entreprise dès 2022. Nous avons une entreprise locale qui travaille déjà pour la commune, sa proximité présente des avantages et la bonne connaissance de la commune aussi. Lors du budget nous prévoyons cette dépense suivant le devis présenté aujourd'hui par celle-ci. A la suite de cela, l'agent sera libéré pour effectuer les travaux d'entretien régulier dans les bâtiments et aux travaux paysagers sans avoir recours à des emplois saisonniers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, et s'engage à faire réaliser ces travaux d'entretien par l'entreprise dès 2022 au cours du second semestre. Ces travaux seront suivis par le responsable voirie. En cas de défaillance de l'entreprise, nous examinerons d'autres possibilités.

Démonstration désherbeur à eau OELIATEC.

Le 3 novembre une démonstration de cet appareil s'est faite sur la commune de Plassac par le fabricant accompagné du distributeur, la société HERRIBERRY. M Roy, à la demande de M le Maire fait le rapport sur ce désherbeur à eau en énumérant toutes ses fonctions. Un désherbage à haute température (120°) obtenue en une minute avec une rampe ou un entonnoir à gouttelettes. Il fait aussi la fonction de Karcher eau froide et eau chaude. La capacité de la cuve est de 500 litres et peut servir pour arroser les fleurs ou plantes. On peut utiliser de l'eau du réseau, d'un puits, d'une rivière, de récupération, la machine programme seule et utilise les produits si nécessaires pour un détartrage, elle est équipée d'un filtre. Cette machine est installée sur une remorque facilement transportable par véhicule sans dépasser la charge maximale autorisée. Cet appareil est équipé d'un dérouleur avec un tuyau de 20 mètres ou plus suivant l'option permettant d'opérer à distance. Ce serait idéal pour intervenir dans le cimetière, le nettoyage des places de la commune, toutes les possibilités sont offertes.

Nous pourrions nous joindre aux 3 autres communes intéressées pour faire cet achat. Le montant du devis pour l'achat est de 36 138,01 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal s'interroge sur la capacité à bien s'entendre entre les communes pour la gestion de son utilisation. L'achat partagé sera t'il équitable avec son utilisation. Affaire à suivre.

Création d'un site de la commune

Une proposition faite par un commercial de SCOOP COMMUNICATION pour l'installation d'un site de la commune qui servirait à informer la population de nos actions, d'événements qui pourraient intéresser nos concitoyens. Un devis a été présenté pour la somme de 150 € par mois avec un engagement de 48 mois. Refus catégorique du Conseil Municipal.

Application Panneau Pocket.

La Communauté de communes de Haute Saintonge se dote de cette application pour elle et pour chacune de ses communes. Panneau Pocket et une application basique qui nous permettra de partager des informations ou alertes de notre commune (Partage d'événements, travaux, coupures réseaux, alertes météo...).

La Communauté de communes prendra en charge l'abonnement des 129 communes pour leur fournir un support de communication vers leurs administrés. Nous devons nous inscrire, ainsi Panneau Pocket nous contactera pour nous proposer une formation téléphonique pour nous accompagner dans la mise en place de l'outil. L'inscription est accompagnée d'une Charte. Pour son utilisation par les habitants, ils devront télécharger gratuitement l'application mobile Panneau Pocket sur leur téléphone ou tablette. **L'application ne récolte aucune donnée personnelle et est sans publicité.** Les informations seront également consultables sur ordinateur (mais sans alerte cette fois). La CDC et les communes auront un travail important de communication auprès des habitants en amont. Le but étant d'inciter un maximum de personnes à télécharger cette application. Le Conseil est conquis, charge M le maire d'inscrire la commune dès à présent pour l'ouverture d'un compte.

Journée nationale de commémoration du 11 novembre Hommage à tous les « morts pour la France »

Commémoration du 11 novembre

Nous avons retrouvé cette année une ambiance plus sereine pour célébrer ce moment du souvenir. L'harmonie de Mirambeau était de retour pour nous accompagner tout au long de la cérémonie, en présence d'élus, des anciens combattants de la FNACA, des portedrapeaux composés de jeunes recrues, Flavien Ovide et Mathis Blanchard, des gendarmes de St Ciers, des pompiers de St Fort et d'un large public.

Après l'appel des morts prononcé par M Roy l'adjoint au maire, le dépôt de gerbe et l'observation d'une minute de silence, s'ensuivit la lecture des messages. La jeune Youna Bergeon s'est portée volontaire pour lire le message de l'UFAC, le maire celui de la Ministre déléguée chargée des anciens combattants.

Cette cérémonie s'est terminée avec le concours des musiciens de l'Harmonie qui ont joué La Marseillaise suivi d'un autre morceau de musique.

Après avoir remercié toutes les personnes présentes, elles ont été invitées par le maire à partager le verre de l'amitié.



Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint Ciers du Taillon Saint Thomas de Cônac

Le RPI de Saint Ciers du Taillon/Saint Thomas de Cônac accueille 75 élèves et sont répartis avec 38 enfants à St Ciers en maternelle et CP et 37 enfants à St Thomas en CE1,CE2,CM1, CM2.

La Vie des classes (sorties, projets) cette année.

A St Ciers :

- Un projet art sur l'année avec « mes 10 premiers tableaux » avec des expositions conjointes des 2 classes.
 - Pour les PS MS GS peut être une rencontre sportive avec l'école de Mirambeau mais à confirmer.
 - Pour les GS CP piscine aux Antilles tous les mardis matins pour 9 séances de septembre à décembre. Les GS des 2 classes participent.
- Normalement il y aura un cycle piscine pour les PS MS à la piscine de Mirambeau en juin.
- Chorale avec une intervenante une fois tous les quinze jours avec une sortie spectacle en janvier.
 - Une sortie cinéma pour Noël sera proposée si possible pour les GS CP.
 - La classe maternelle participe à « maternelle et cinéma » : 3 séances au cinéma de Jonzac.

A St Thomas :

- La classe des CM1-CM2 a participé au projet voile du 04/10/21 au 08/10/21, à la base de loisirs de Jonzac.
 - Les CM1-CM2 participent au projet « Tour du monde en 80 jours ». Il s'agit d'une série d'activités disciplinaires pour le cycle 3, sur une année scolaire, basée sur le roman de Jules Verne, avec notamment des activités sur informatique.
- La classe des CE1-CE2 a participé au projet poney, tous les mardis du 07/09 au 05/10. Un spectacle a été donné par les élèves le dernier jour, spectacle auquel les parents étaient conviés. Le transport pour cette activité a été financé par le SIVS. Merci à lui.
- Un cycle est prévu aux Antilles pour les deux classes à partir de décembre jusqu'en mars le lundi matin.
- La bibliothèque de St Thomas prête des livres sélectionnés par thème pour 15 jours. Ceux-ci restent dans la classe.
- Le 22 octobre, une intervenante viendra proposer une activité pédagogique autour des pommes pour les deux classes. Même projet à confirmer pour St Ciers.

Pour le RPI :

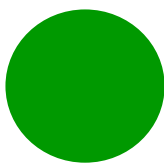
Marché de Noël : créations des enfants vendues lors d'un marché de Noël à St Thomas le 11 et 12 décembre avec dotation libre pour ceux qui souhaiteront les acheter.

Fête de fin d'année: Un spectacle est offert par la commune de St Ciers du Taillon le vendredi matin 17 décembre . Les enfants des 2 écoles se retrouveront à la salle des fêtes pour assister au spectacle produit par l'association *LéZ'arts vivants* au titre : *Le Costume du Père Noël*.

Un goûter sera offert par l'association *Les Bambins de Sainthommaillons* avec une distribution de friandises et un livre pour chaque enfant.

Je leur souhaite à tous un joyeux Noël !

Le Président



Bibliothèque Municipale ASSOCIATION VIVRE ET LIRE ENSEMBLE

Présidente : Jocelyne LORIAUD

Contact : 0546497216 / 0546486265

mail: bmu.st.ciersdutaillon@sfr.fr

Ouverture Lundi : 15 h -18 h
Jeudi : 14 h30 - 17 h30
Samedi : 10 h -12 h

Vacances scolaires Samedi : 10 h -12 h

2021 va s'achever dans un climat sanitaire toujours sensible, malgré les aléas, les bénévoles de l'Association œuvrent pour vous recevoir toute l'année.

Un atelier musical et un petit concert proposés par la médiathèque départementale et financés par le Conseil Départemental de Charente-Maritime se sont déroulés le 25 septembre dernier, plus à l'intention d'un public de jeunes enfants, les adultes ont toutefois bien apprécié l'intervention des deux musiciens.

Nous aimerions que la population de St Ciers, petits et grands, profitent davantage de cette structure de proximité qui demande beaucoup de travail.

Le Département de la Charente-Maritime offre aux lecteurs des connexions gratuites pour lire la presse, écouter de la musique.

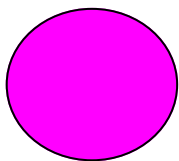
Par ailleurs, vous pouvez prendre connaissance des livres que nous avons en passant par le site www.mediatheques-haute-saintonge.com

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et serons heureux de vous compter parmi nos lecteurs en 2022.

Pour les administrateurs membres bénévoles,

La Présidente,
Jocelyne Loriaud





Les Bambins de Sainthommaillon

Présidente : Laure BOUTEILLER

mail: lesbambins17@gmail.com

L'association des bambins de saint thommaillon est heureuse d'avoir pu participer à la vie des écoles l'année passée.

Plusieurs manifestations ont été organisées telle que la vente de fleurs, de madeleines et de chocolats. Toutes ont rencontré un franc succès malgré un contexte sanitaire difficile. Nous avons eu le plaisir d'organiser une grande fête de fin d'année qui a su ravir petits et grands .

Des aides financières sont intervenues pour les 2 écoles : achat de matériel de sport, dictionnaires, fournitures diverses et goûter pour le carnaval.

Pour cette nouvelle année plusieurs projets sont en cours et nous espérons pouvoir en mener à terme le plus possible. (madeleine, tombola, fleurs, brocante, etc...).

Malgré le manque de bénévoles l'association se maintient et la réelle implication de ses quelques membres permet d'avoir une bonne dynamique.

Nous axons toujours nos projets dans l'optique d'en faire bénéficier les enfants directement ou indirectement par la suite.

En ce début d'année nous aurons le plaisir d'offrir un goûter de Noël, des chocolats ainsi que des livres.

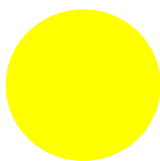
Nous remercions les mairies et les équipes enseignantes qui œuvrent chaque année au bon déroulement de nos actions et avec qui un dialogue constructif et bienveillant est toujours possible.

Merci aux bénévoles qui nous donnent leurs temps, leurs avis, leurs idées : leur aide est toujours précieuse.

Enfin un grand merci aux parents et aux enfants qui chaque année nous renouvellent leur confiance et permettent à cette association d'exister.

Passez de bonnes fêtes, prenez soin de vous et de vos proches .

La présidente
Laure BOUTEILLER



Comité des Fêtes & Loisirs

Présidente : **Martine BOUCAUD**

Contact : 06 79 37 99 51

Début juillet un semblant de calme nous fait espérer la vie d'avant.

Dans l'urgence le comité des fêtes organise le 14 juillet une marche de 10 km, malheureusement le jour J le temps n'était pas avec nous .



Des courageux sont partis parcourir la campagne fléchée par des membres du comité. A demi parcours pause café croissant était bienvenu .

A midi un repas sardinade. Chacun apprécie de se revoir , toujours dans le respect des geste barrières.

Nos majorettes " La Magie du Bâton " sont venues mettre un peu de chaleur , une pesée de jambon a été faite .

De la joie et de la bonne humeur pour cette journée , surtout pour le gagnant du jambon .

Merci à nos cuistos de sardine pour une première ce n'est pas évident. Merci aux bénévoles pour la préparation , le service .



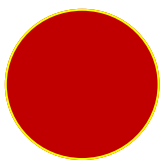
Membres du bureau, bénévoles, se joignent

à moi pour vous souhaiter une bonne année, une bonne santé. Si le virus nous le permet , nous espérons faire mieux l'année prochaine. Prenez soin de vous.

B o n n e A n n é e



La présidente,
Martine BOUCAUD.



Les Amis Taillonnais

Le Club où il fait Bon se Divertir

Présidente : Florence CHOLET

Contact : 06.37.10.47.56

Mail : flolesamistailonnais@laposte.net

Le Club a repris du service depuis le 8 septembre.

Venez nous rencontrer !

Voici les dates des réunions conviviales avec le goûter :

Tous les **1^{er} mercredi** de chaque mois de **14h à 18h**.

- | | |
|--|---|
| Mercredi 1^{er} décembre 2021 | = Jeux de société + goûter |
| Samedi 4 décembre | = Sécurité routière (en attente de confirmation) |
| Samedi 11 décembre | = Déjeuner Dansant |
| Mercredi 5 janvier 2022 | = Galette des Rois |
| Samedi 15 janvier 2022 | = Sécurité routière (en attente, si besoin) |
| Mercredi 2 février 2022 | = non défini |



Que vous soyez jeune retraité (e) ou + vous êtes le /la bienvenu(e).

Vous n'avez pas de quoi vous déplacer, dites-le-nous, on va voir ce que l'on peut faire, nous trouverons bien un moyen que vous veniez vous distraire, vous changer les idées. Rencontrer des personnes de votre générations

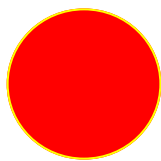
Des sorties peuvent vous intéresser, et peuvent intéresser d'autres personnes des alentours, une visite hors secteur, ou une marche ou autre, sur 1 ou 2 jours pourquoi pas ! par exemple !!

Allez les jeunes retraités !! N'hésitez pas à me transmettre vos idées aussi, on peut organiser des sorties pour vous : spectacle le soir ou.... A vos stylos, je vous attends

La Présidente

Florence Cholet.





Cagouilles Taillonnaises

Président : Bruno OVIDE

Contact : 06.16.89.78.96

site internet www.festival-cagouille.com

mail: cagouillesfestiletcie@gmail.com

La fin de l'année approche et il est temps de faire un point sur cette année 2021 qui a été compliquée pour tout le monde et donc également pour le milieu associatif. (2020 avait été pire, et même si nous avons réussi à maintenir notre festival annuel, le contexte avait fait que finalement, celui-ci n'aura pas du tout répondu à nos attentes).

L'année 2021 qui se termine, bien qu'amputée de toute manifestation, jusqu'au mois de juin nous aura quand même permis de proposer trois brocantes, en juin, juillet et septembre. Celle du mois de juillet a été clairement une réussite, pendant que les deux autres, pour des contraintes préfectorales et/ou un temps capricieux, n'auront été qu'un petit succès en termes de rentrées financières.

L'Association avait également programmé son festival annuel et traditionnel de fin août, mais là encore, les contraintes liées à la pandémie étaient trop importantes. Aussi, en accord avec la mairie, le bureau a décidé de l'annuler pour 2021.

Normalement, si la situation, comme nous l'espérons tous, évolue dans le bon sens (croisons les doigts), nous envisageons de reconduire la programmation de 2021 pour 2022.

En cette fin d'année, nous espérons aussi pouvoir organiser nos lotos, annulés aussi en 2020.

Ceux-ci se dérouleraient les 21 – 26 – et 28 décembre à Saint Hilaire.

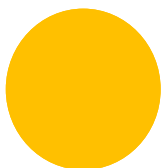
J'en profite pour remercier la mairie et les commerçants pour leurs soutiens mais également nos bénévoles fidèles sans qui rien ne pourrait se faire. Je lance un nouvel appel à celles et à ceux qui souhaiteraient nous rejoindre. N'oubliez pas que c'est pour faire vivre notre commune, que nous faisons tout pour que les Cagouilles Taillonnaises, connues et reconnues, continuent.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour cette année 2021.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

Bruno OVIDE – Président de l'Association des Cagouilles Taillonnaises

PS : pour ceux qui souhaitent rejoindre l'équipe actuelle (cagouillesfestiletcie@gmail.com)



LES CLOCHEMERLE

Président : Roger PELAUD

Contact : 05 46 48 26 76

Malgré les contraintes sanitaires dues à la pandémie de la COVID 19, le dimanche 8 août dernier, la troupe patoisante « Birolut et Les Clochemerle » a eu le plaisir de présenter en plein air une matinée théâtrale en partenariat avec le comité des fêtes de Saint Ciers sur l'aire de loisirs.

Deux pièces ont été jouées cet après-midi « Faut pas chère malade », pièce écrite par Guy Bernard et « La mère Captapième » écrite par Birolut, devant une centaine de spectateurs qui se sont montrés satisfaits par leurs rires et ont passé un agréable moment.

A ce jour, la troupe pense reprendre ce spectacle, si les mesures sanitaires le permettent, le 23 janvier prochain à Marcillac (Gironde) et espère pouvoir se produire deux ou trois fois en février et mars 2022 avant de préparer une nouvelle saison théâtrale en novembre prochain.

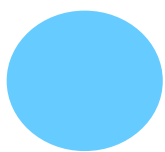
Pour information, l'association « Les Clochemerle » tiendra son assemblée générale le dimanche 19 décembre 2021 à 11 heures à la mairie de Saint Ciers du Taillon.

Nous remercions la municipalité de Saint Ciers et le Comité des fêtes de nous prêter main forte afin d'organiser ce spectacle d'été.

A la veille de la nouvelle année, tous les membres de la troupe vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Avec mes remerciements,
le Président , Roger PELAUD





French and British

Président : Tom MAC GLYNN

Contact : fabapresident2@gmail.com

Association Franco-Britannique

L'association cherche à promouvoir les échanges interculturels entre les habitants de la commune de Saint Ciers-du-Taillon et ses environs au moyen de diverses activités de loisirs. Après une coupure de vingt mois due à la situation sanitaire l'association a été relancée avec une bonne cinquantaine d'adhérents.

Parmi les activités qu'elle propose :

- Pétanque, échecs, jeux de cartes et marche.

Une section de conversation franco-anglaise est envisagée pour améliorer les niveaux linguistiques des participants, ainsi qu'une « french class », cours de français niveau débutant pour les anglophones.

Il y a également un atelier de peinture et un atelier informatique.

Des sorties au restaurant, sorties au bowling, des repas partagés et d'autres événements sont également proposés tout au long de l'année.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rendre sur notre site : www.faba2006.com

Le Trésorier, Steve SCOTT

EXPOSITIONS

Exposition « Entre ciel et terre , les arbres »

Cette année, c'est Hélène van Cuyck, artiste peintre qui est venue exposer quelques toiles de sa création.



Un peu de poésie de Ahmed El Fazazi auteur marocain était également présentée et illustrée par Hélène van Cuyck.

L'artiste s'est réjouie du nombre de visiteurs et de l'intérêt qu'ils ont manifesté.

D'autres artistes locaux sont venus et souhaiteraient venir exposer dans notre salle des fêtes.

Il y aura donc d'autres rendez vous en 2022 !



Merci au soutien de la municipalité.

Bonnes fêtes à tous !
Danie Chérat



Plus de belle campagne,
Plus de feuillage vert,
L'enfant de la montagne,
Hirondelle d'hiver,
Chante en la cheminée
Où naguère a chanté,
Aux beaux jours de l'année,
L'hirondelle d'été.

Et sur les promenades
Plus de charmants bouquets,
Plus de douces œillades,
De manèges coquets,
Là-bas, sous les grands ormes,
Où venaient tous les soirs,
Femmes aux blanches formes,
Aux épais cheveux noirs.

Or, que faire en sa chambre
Quand, sur ses traits maigris,
Le soleil de décembre
Met son capuchon gris !
Il faut se mettre à l'aise,
Commodément assis,
Et, les pieds dans la braise,
S'endormir sans soucis.

Ou bien si d'aventure
On a le cœur épris
Pour une créature
Qui ne soit pas sans prix,
Il fait bon, il me semble,
La prendre dans ses bras,
Et tous les deux ensemble,
Se mettre entre deux draps.

François-Marie Robert-Dutertre